

**Zone A et B** : Talutages définitifs (en partie pour limiter le phénomène de formation de congères) + emprise chaussée définitive. La zone de chantier s'inscrit à l'ouest en continuité de cette zone + Emprise provisoire pour grue ou pompe à béton lors de certaines phases du chantier. Cette zone sera ensuite partiellement remblayée avec les déblais de terrassement de la zone A,

**Zone C** : Piste provisoire chantier aménagée à l'aval de la galerie pour réaliser les semelles du nouvelle ouvrage (micropieux + semelle filante). Cette zone sera circulée par des machines de forage, toupies, pompe à béton, ouvriers, etc...

**Zone D** : Même travaux que la zone B,

**Zone E** : Piste de déviation du pont de Roche Noire utilisée pour dévier les convois lourds et éviter de solliciter le pont qui est en mauvais état. Il sera fait en sorte de réduire au maximum la largeur de la piste au droit de la zone sensible où se trouvent les Grenouilles rousses. Prévoir un balisage écologique lourd si besoin. Cette piste est stratégique pour le chantier pour éviter des dégradations du pont et donc un impact fort sur l'exploitation de la RD,

**Zone F et G** : Potentielles zones de stockage/stationnement d'engins et matériels,

**Zone H et I** : Potentielles zones de stockage de matériaux et des déblais de démolition de l'ouvrage pour aménager une station de concassage criblage des matériaux avant de les mettre en remblai à l'arrière de l'ouvrage (au droit des zones B et D).

